

SOUTIEN AUX FILIÈRES FAVORABLES À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'édition 2021 de l'appel à manifestation est lancée. 31 mai et 1er septembre 2021 sont les 2 dates de dépôt des candidatures.

Pour la 4^{ème} année consécutive, les Agences de l'eau Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée Corse et Seine-Normandie et la Région Grand Est reconduisent leur coopération autour de **l'appel à manifestation d'intérêt «soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau.»**

Il vise à faire émerger, sur les zones à enjeux « eau », des systèmes agricoles exemplaires, innovants, pérennes, respectueux de la ressource en eau et viables économiquement.

Cet appel à manifestation s'adresse aux collectivités, organismes de développement agricole, collectifs d'agriculteurs, associations ou syndicats, coopératives, négoce, industriels, centres de gestion, distributeurs...

Les projets éligibles sont :

Les projets d'études et d'animation (*sur une période de 2 ans maximum*) permettant d'étudier la faisabilité et de développer des projets de filières proposant des solutions pérennes et efficaces pour la protection de la ressource en eau ou des milieux humides.

Les investissements (*sur une période de 3 ans maximum*) rendus nécessaires à la concrétisation du projet global.

En amont du dépôt du dossier, les porteurs de projets sont invités à contacter l'un des partenaires de l'appel à manifestation d'intérêt afin de bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration de leur projet.

Des aides de 40 à 80% selon les financeurs pourront être attribuées.

Au cours des 2 premières éditions, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accordé près de 2 millions d'euros représentant plus de 40% du montant total des subventions.